



COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2024

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 13 - votants : 13 Convocation en date du : 13 septembre 2024 Affichée le : 13 septembre 2024	Le dix-huit septembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : DESLOIR Bernard Secrétaire de séance élu : FOUGERE Gilbert
---	---

N° 2024D405	ADMISSIONS EN NON-VALEUR
--------------------	---------------------------------

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état des créances irrécouvrables à admettre en non-valeur, arrêté par le Trésor Public de FEURS le 18/06/2024.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article "6541 Créances admises en non-valeur" à l'appui de la décision du conseil municipal.

L'état de ces valeurs au 18/06/2024 se constitue ainsi :

Année et référence du titre	Prestation	Montant	Motif de présentation
2023 – T-42	Amende Déchets sauvages	150,00 €	Combinaison infructueuse d'acte
2022 – R-99-4	Cantine	15,64 €	Inférieur seuil poursuite
		165,64 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le tableau ci-dessus.

PRECISE que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2024 au compte "6541 Créances admises en non-valeur".

Le Secrétaire de Séance
Gilbert FOUGERE

ROZIER EN DONZY, le 24/09/2024
Signé : le Maire, Didier BERNE

